CENTRE MARIE-MÉDIATRICE

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 JANVIER 2011
Bibliothèque de l'école
14 h 15

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Madame Sonia Lombart	Représentante des groupes sociocommunautaires
2-	Madame Sonia Hudon	Représentante des entreprises
3-	Monsieur Michel Morin	Représentant des entreprises
4-	Madame Marie-Chantal Béland	Enseignante
5-	Madame Monique Iezzi	Enseignante
6-	Madame Hélène Moreau	Enseignante
7-	Monsieur Richer Lessard	Représentant du personnel de soutien
8-	Monsieur Alain Beaulieu	Représentant des professionnels
9-	Madame Angélique Gauthier	Élève
10-	Madame Marie-Josée Boucher	Élève

Sont également présents à la table du conseil :

1-	Madame Martine Déraps	Directrice de l'école
2-	Madame Geneviève Giacalone	Secrétaire

Sont absents :

1-	Monsieur Hameza Othman	Représentant des groupes sociocommunautaires
2-	Madame Mireille Fortier	Enseignante

Note :

Le conseil d'établissement n'ayant pas encore fait son choix de président, la séance a été préparée par Madame Martine Déraps, directrice du centre.

Madame Martine Déraps présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

1	**a) Présence et quorum :**
	Le directrice du centre, Madame Martine Déraps, ouvre la séance à 14 h 30 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.
1-	**b) Présentation des membres du CÉ:**
	Madame Martine Déraps, directrice du Centre Marie-Médiatrice, présente les membres représentants au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2010-2011.

1	c) Présentation de l'ordre du jour
315-CE 10/11 – 1	**CONSIDÉRANT,** qu'en absence d'un président, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Beaulieu et appuyé par Monsieur Michel Morin, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 janvier 2011 du conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice, en y apportant la modification suivante proposée par Monsieur Richer Lessard:
	POINT 7 : Information sur la construction dans la cafétéria.

Durée	No.	Sujet	Objet
10 min.	**1**	a) Présences et quorum b) Présentation des membres du CÉ c) Présentation de l'ordre du jour d) Procédure d'élection e) Élection du président, vice-président et trésorier	Constat Accueil Adoption Élection
20 min.	**2**	Règles de régie interne	**Adoption**
5 min.	**3**	Calendrier des rencontres	**Adoption**
5 min.	**4**	Budget de fonctionnement du CÉ	**Prévision budgétaire**
15 min.	**5**	Plan de réussite	**Information**
10 min.	**6**	Questions du public	**Information**
10 min.	**7**	Information sur la construction dans grande salle.	**Information**
	8	Levée de la séance	
75 min			

1-	**d) Procédure d'élection**

PRÉAMBULE : Madame Déraps informe les membres du CÉ que Monsieur Hameza Othman ne peut se présenter à la rencontre d'aujourd'hui pour cause de maladie, mais qu'il lui a mentionné, lors d'une conversation téléphonique, son intérêt pour présider le conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice.

Elle demande si nous devons reporter ce point à la prochaine rencontre et si d'autres membres, parmi ceux éligibles au poste de président, désirent poser leur candidature.

Monsieur Hameza étant le seul candidat intéressé, nous procédons à l'élection du président et du vice-président.

1-	**e) Élection du président, vice-président, trésorier**

PRÉAMBULE : Choix du président, du vice-président et du trésorier pour le conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice pour l'année 2010-2011.

CONSIDÉRANT, que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des communautés qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sonia Lombart, appuyé par Michel Morin, il est résolu à l'unanimité ;

DE CHOISIR, Monsieur Hameza Othman comme président du conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice pour l'année scolaire 2010-2011;

DE CHOISIR, Madame Sonia Hudon comme vice-présidente du conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice pour l'année scolaire 2010-2011;

DE CONFIER à, Madame Francine Déragon, gestionnaire administrative au Centre, l'administration du budget dédié au conseil d'établissement.

1- Secrétariat

La directrice, Madame Martine Déraps, informe le conseil que la secrétaire du centre, Madame Geneviève Giacalone, assurera le secrétariat.

2- Règles et régie interne

PRÉAMBULE : Madame Martine Déraps fait la lecture du document sur la régie interne du conseil d'établissement.

315-CE
10/11 – 2

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sonia Hudon et appuyée par Madame Sonia Lombard, il a été résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER, les règles de régie interne en y apportant les correctifs suivants :

ENVOYER, un avis de convocation des séances ordinaires par téléphone aux élèves membres du CÉ;

VÉRIFIER, que le quorum a lieu quand il y a au moins sept membres du CÉ présents;

ENVOYER, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal, une semaine avant la réunion suivante;

DIFFUSER, sur le site du Centre Marie-Médiatrice et déposer au salon du personnel une copie papier du procès-verbal.

3- Calendrier des rencontres

PRÉAMBULE : Madame Martine Déraps propose et fait lecture du calendrier de rencontres du Conseil d'établissement pour l'année 2010-2011.

315-CE
10/11 – 3

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sonia Hudon, appuyée par Madame Marie-Josée Boucher, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, tel que présenté, le calendrier des rencontres pour le conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice pour l'année 2010-2011.

4- Budget de fonctionnement CÉ

PRÉAMBULE : Madame Martine Déraps informe les membres du conseil d'établissement que le budget alloué pour le fonctionnement du CÉ est de 400$.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a fait connaître au conseil d'établissement le montant qui lui est alloué pour son fonctionnement, conformément à l'article 275, 2e par. de la *LIP*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Monique Iezzi, enseignante, appuyé par Marie-Chantal Béland, il est résolu à l'unanimité;

D'ENLEVER, les dépenses de jus, café, biscuits pour les rencontres du CÉ et d'utiliser l'argent pour la remettre sous forme de bourses aux élèves;

DE REPORTER, à la prochaine réunion le sujet du partage des fonds du CÉ.

5- PLAN DE RÉUSSITE

Chacun des membres du conseil d'établissement prend connaissance du plan de réussite 2010-2011, suivi d'une période de questions.

Chacun des membres du conseil d'établissement prend connaissance de la lettre d'intention pour le projet « Cybersavoir », suivi d'une période de questions.

6- QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Sonia Lombart, représentante des groupes sociocommunautaires, se questionne concernant les statistiques du Centre Marie-Médiatrice, à savoir le taux de diplômation et de persévérance scolaire.

Madame Martine Déraps, informe les membres du CÉ des démarches effectuées par les directions du centre auprès de l'organisation scolaire du Réseau, afin d'obtenir les statistiques nécessaires à l'analyse et l'évaluation du plan de réussite.

Madame Sonia Hudon, propose que l'on envoie à tous les membres, une liste avec le nom, titre et courriel de chacun des membres du CÉ.

Madame Geneviève Giacalone, secrétaire, procédera donc à l'envoi de cette liste lors de la transmission de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

7- INFORMATION SUR LA CONSTRUCTION DANS LA CAFÉTÉRIA

Madame Martine Déraps informe les membres du CÉ de la construction d'un local, pour les deux conseillers pédagogiques, dans la grande salle de la cafétéria.

Madame Monique Iezzi, enseignante, se demande si la pièce ajoutée à la grande salle n'empiète pas trop sur l'espace des élèves. Elle se questionne également sur leur sécurité dans ce contexte de surpopulation et sur l'utilisation du bureau de la conseillère en orientation.

Madame Déraps, directrice, répond qu'il est dans son devoir de s'assurer que le personnel du Centre puisse travailler dans des conditions décentes. Elle se dit consciente des irritants causés par le manque d'espace au Centre Marie-Médiatrice et assure les membres du CÉ que des représentations ont été effectuées par elle-même et par Madame Thérèse Lessard, l'ex-directrice, auprès des personnes concernées.

Elle précise qu'étant donné la baisse de ratio au secteur des jeunes et les défis posés pour loger tous ces élèves, surtout dans le quartier Côte-des-Neiges, il ne faut pas s'attendre à ce que la CSDM réponde favorablement à sa demande d'agrandissement du Centre dans un bref délai.

Concernant le bureau de la conseillère d'orientation, Madame Déraps précise qu'il est utilisé, également, par l'enseignante en soutien linguistique.

Madame Marie-Josée Boucher, représentante des élèves, fait part au Conseil d'établissement du manque de fours à micro-ondes dans la grande salle.

Madame Déraps mentionne qu'il ne s'agit pas d'un objet du CÉ, mais encourage Madame Boucher à en discuter au Conseil étudiant et de faire ensuite les représentations nécessaires auprès de la direction de Centre.

10-	**Levée de la séance :**
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Monique Iezzi, il est résolu à l'unanimité ;
	DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 16 h 00.

Adopté le 23 mars 2011.

Monsieur Hameza Othman Président	**Madame Sonia Hudon** Vice-présidente	**date**

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujet de l'annexe
2-	Régie interne du conseil d'établissement
3-	Proposition du calendrier de rencontre
5-	Plan de réussite 2010-2011
5-	Lettre d'intention pour le projet Cybersavoir